

616 RUE DE VERDUN
76480 DUCLAIR

Téléphone : 02.35.37.50.09
Fax : 02.35.37.76.99

Mail : nadege.chombart@notaires.fr

<https://chombart-rieffel-cuvilly.notaires.fr>

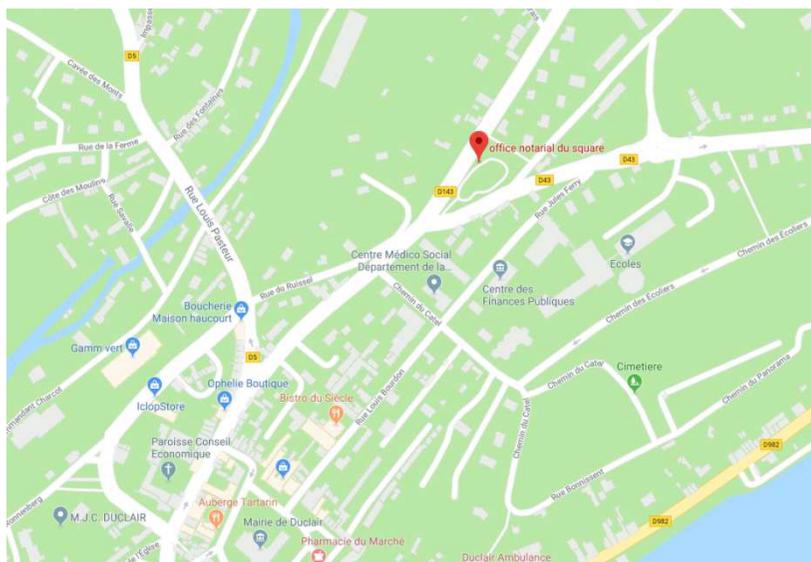


Maître Nadège CHOMBART-RIEFFEL
Maître Gabrielle CUVILLY
Notaires associées

Standard téléphonique : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h30
Sauf le vendredi jusqu'à 17h00, fermé le samedi

Parking gratuit – Accès aux personnes à mobilité réduite

Paiement par virement ou carte bancaire
Coordonnées bancaires de l'Office Notarial du Square :
IBAN : FR29 4003 1000 0100 0012 0475 A03
BIC : CDCGFRPPXXX



Dès le décès, quels documents dois-je fournir au notaire ?



Concernant le défunt

- Acte de décès
- Original du livret de famille
- Copie du contrat de mariage ou de l'acte de changement de régime matrimonial ou bien copie de la convention de PACS, selon le cas
- Copie de la donation entre époux, le cas échéant
- Copie du jugement de divorce ou de séparation de corps
- L'original de son testament

Concernant les héritiers

- Coordonnées des héritiers (adresse, mail, numéro de téléphone)
- Professions des héritiers
- Copie de leur contrat de mariage ou de l'acte de changement de régime matrimonial ou bien copie de la convention de PACS, selon le cas

Concernant le patrimoine du défunt

Les biens immobiliers :

- Titre de propriété (Si vous ne disposez pas d'une copie, l'étude pourra se charger de l'obtenir à vos frais)
- Le nom du syndic de copropriété, le cas échéant,

Si le bien est loué :

- Copie du bail
- Copie de l'état des lieux
- Le montant du dernier loyer et du dépôt de garantie
- Le nom et les coordonnées de la personne chargée de la gestion locative

Avoirs bancaires :

- Références des établissements bancaires des comptes du défunt et de son conjoint (en cas de régime de communauté)
- Références du Plan Epargne Entreprise ainsi que les derniers relevés de compte

Assurance-vie :

- Copie du contrat souscrit par le défunt
- Coordonnées des compagnies d'assurance

Véhicules :

- Copie de la carte grise
- Kilométrage de chaque véhicule
- Valeur argus

Caisses de retraite et mutuelle :

- Copie de la carte vitale du défunt
- Copie de la carte de mutuelle
- Coordonnées des caisses de retraite et de la mutuelle

Parts de société civile ou commerciale dont le défunt ou son conjoint était associé :

- Statuts mis à jour et les actes de cession de parts, le cas échéant
- Extrait bis
- Nom du gérant de la société
- Les coordonnées de l'expert-comptable afin de déterminer la valeur des parts

Fonds de commerce, artisanal ou libéral :

- Titre d'acquisition
- Extrait Kbis
- Les coordonnées de l'expert-comptable afin de déterminer la valeur du fonds

Donations ou successions :

- Copie des déclarations de successions recueillies par le défunt ou son conjoint, à défaut le nom du notaire chargée des successions recueillis par le défunt ou son conjoint
- Copie des actes de donations (actes notariés, formulaires de don manuel) reçues par le défunt ou son conjoint
- Copie des actes de donations (actes notariés, formulaires de don manuel) consenties par le défunt

Autres biens (liste non exhaustive) :

- Les coordonnées de l'EHPAD pour restitution du dépôt de garantie, le cas échéant,
- Les droits de propriété littéraire et artistique
- La reconnaissance de dettes et de créances éventuelles, notamment sur les héritiers (prêts familiaux)
- Les justificatifs de toute autre bien dont le défunt était propriétaire en totalité ou en partie

Concernant les dettes du défunt :

- Copie de la facture des pompes funèbres
- Copie des avis d'impositions (revenus, habitation, foncier)
- Les références de l'organisme prêteur en cas d'emprunt toujours en cours
- Aides sociales récupérables (APA, Fonds de Solidarité Vieillesse, etc. ...)